



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, À L'HÔTEL DE VILLE, LE MARDI 12 AOÛT 2025, À 19 H 30

Cette séance extraordinaire est présidée par M. Pierre Fontaine, maire. Mesdames et messieurs les conseillers suivants sont présents : André Côté, Christiane Choinière, Serge Bouchard, Pascal Lamontagne, Sylvain Hainault et Nathalie Simard.

Madame Marie-Josée Rondeau, greffière-trésorière adjointe, est aussi présente lors de cette séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, un avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été donné par la greffière-trésorière adjointe à la demande du chef du conseil municipal, par écrit, à tous les autres membres du conseil, et notifié à ces derniers par courriel (conformément aux articles 133 et 134 du *Code de procédure civile*).

Les membres du conseil municipal concernés déclarent, lors de la présente séance, avoir reçu la signification de cet avis conformément aux exigences légales applicables. Ils confirment ainsi avoir été dûment avisés et renoncent à toute contestation relative à l'avis de convocation.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

Aucune personne n'assiste à cette séance.

235/08/25

Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU la constatation du quorum par le président de l'assemblée;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, qui leur a été transmis antérieurement, et renoncent de ce fait à sa lecture en séance tenante;

ATTENDU la renonciation à l'avis de convocation par les membres du conseil municipal concernés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'ouvrir la séance extraordinaire du conseil;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par les membres du conseil municipal en cette première période de questions.

Madame Stéphanie Côté, inspectrice en bâtiment et urbanisme, se joint à cette assemblée peu après son début et vient s'entretenir avec le conseil municipal concernant les piscines résidentielles. Aucune résolution n'est requise relativement à ce dossier.

236/08/25

Désignation de M. Simon Marquis à titre d'officier municipal

ATTENDU l'embauche de M. Simon Marquis à titre d'opérateur au Service des travaux publics et des parcs municipaux, et que certaines tâches liées à l'urbanisme et à la sécurité incendie lui ont également été confiées (résolution 177/06/25);

ATTENDU QUE, dans l'exécution de ses fonctions, M. Marquis doit inspecter des propriétés sur le territoire de Roxton Pond, notamment en matière de réglementation sur la sécurité des piscines résidentielles;

ATTENDU QUE, pour ce faire, M. Marquis doit être formellement désigné à titre d'officier municipal, même s'il avait préalablement l'autorisation du conseil municipal pour effectuer ces inspections;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser la situation en lui conférant ce titre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

DE désigner M. Simon Marquis à titre d'officier municipal afin de l'autoriser à effectuer différentes inspections de propriétés sur le territoire de Roxton Pond, notamment en lien avec la sécurité des piscines résidentielles;

QUE cette désignation prenne effet immédiatement;

QU'aucune rémunération supplémentaire ne soit versée à M. Marquis relativement à cette nomination, les tâches rattachées à ce titre ayant déjà été prévues lors de son embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux

237/08/25

Demande de soumissions pour l'installation d'une clôture sur la rue Saint-Jean

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé l'aménagement d'un corridor cycliste et piétonnier sur la rue Saint-Jean, devant l'hôtel de ville, du côté opposé aux espaces de stationnement, afin d'améliorer la circulation et la sécurité du secteur (résolution 146/05/25);

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet nécessite l'installation d'une clôture afin délimiter le corridor sur une portion du terrain appartenant à l'entreprise 9034-8673 Québec inc., soit le lot 3 723 571 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec le représentant de cette entreprise afin de convenir des conditions relatives à la pose de cette clôture;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite l'installation d'une clôture grillagée noire d'une hauteur de six (6) pieds;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation de cette clôture afin de pouvoir en analyser le coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M^{me} Nathalie Simard

Et résolu :

DE demander des soumissions sur invitation pour l'achat et l'installation de la clôture grillagée noire d'une hauteur de six (6) pieds, destinée à border une portion du corridor cycliste et piétonnier de la rue Saint-Jean;

QUE M. Jean Bourret, responsable des services techniques, soit dûment mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, afin de procéder à la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par les membres du conseil municipal en cette deuxième période de questions.

238/08/25

Clôture de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

DE clore cette séance extraordinaire à 19 h 45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux

Le maire,

La greffière-trésorière adjointe,

Pierre Fontaine

Marie-Josée Rondeau